

Contrat d'engagement solidaire – Panier Légumes 2023

Chaque partie doit en conserver un exemplaire

Ce présent contrat a été signé le :



Les parties prenantes :

Le Producteur :

GAEC Des Métisses au jardin
27 Résidence Sainte Victoire
04130 Volx
Siret : 895 091 015 00019

Signature

Le consomm'acteur :

Nom :

Adresse :

Mail :

Tel :

Signature

Engagements des parties signataires :

L'AMAP de Digne s'engage à :

- Assurer le lien entre le producteur et le consomm'acteur ;
- Faciliter les échanges entre les deux parties.

Le consom'acteur s'engage à :

- En son nom à régler d'avance l'achat des produits à l'ordre de **GAEC Des Métisses au jardin**
- Participer à la vie de l'Association : assurer une permanence aux distributions au moins 2 fois dans la saison et dans la mesure du possible être présent à l'Assemblée Générale ou autre réunion d'information ;
- Respecter le Règlement Intérieur, les statuts de l'AMAP de Digne et la charte de l'AMAP ;
- Régler sa cotisation annuelle à l'AMAP de Digne (qui inclut l'adhésion au réseau des AMAP régionales)
- Venir chercher ses produits dans la plage horaire indiquée ci-dessous, **faute de quoi son panier sera redistribué sans dédommagement possible, et sans report à la prochaine distribution.**

Le producteur s'engage à :

- Approvisionner les adhérents en produits de sa production dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat ;
- Etre présent régulièrement aux distributions, à expliquer ses méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.
- Régler sa cotisation annuelle à l'AMAP de Digne (qui inclut l'adhésion au réseau des Amap régionales)
- Livrer votre commande lors de la distribution hebdomadaire du mardi pour les dates mentionnées ci-après.

A la signature du contrat, établir le ou **les chèques à l'ordre du producteur : GAEC Des Métisses au jardin**. Les chèques sont remis aux référents du contrat "Légumes", **Emilie BIZOT** ou **Isabelle COUTURE** qui les remettent au producteur. Paiement possible en 1 à 9 fois au choix du consomm'acteur.

Numéro Emilie BIZOT : 0650883301

Mettre les DATES D'ENCAISSEMENT AU DOS DES CHÈQUES :

1. Chèque n° (montant : €) encaissé en Avril 2023
2. Chèque n° (montant : €) encaissé en Mai 2023
3. Chèque n° (montant : €) encaissé en Juin 2023
4. Chèque n° (montant : €) encaissé en Juillet 2023
5. Chèque n° (montant : €) encaissé en Août 2023
6. Chèque n° (montant : €) encaissé en Septembre 2023
7. Chèque n° (montant : €) encaissé en Octobre 2023
8. Chèque n° (montant : €) encaissé en Novembre 2023
9. Chèque n° (montant : €) encaissé en Décembre 2023

Contrat d'engagement solidaire – Panier Légumes 2023

Jour de distribution le **MARDI** entre 17h30 et 18h30 adresse : **MAISON DE QUARTIER DU PIGEONNIER ROUTE DES THERMES DIGNE LES BAINS**

Important : Le bon fonctionnement de l'AMAP du pays Dignois dépend de la participation de chaque membre. Chaque distribution nécessite la présence de 2 consommateurs pendant toute sa durée. Un planning établi à l'avance sera mis en place. Chaque consommateur devra s'inscrire sur ce planning au moment de la signature des contrats en fonction de ses disponibilités et tenir ses engagements. Merci pour votre compréhension.

Récapitulatif des distributions :

Rayez les dates pour lesquelles vous ne serez pas présents (un maximum de 4 dates connues uniquement)

Avril				25/04/2023	
Mai	02/05/2023	09/05/2023	16/05/2023	23/05/2023	30/05/2023
Juin	06/06/2023	13/06/2023	20/06/2023	27/06/2023	
Juillet	04/07/2023	11/07/2023	18/07/2023	25/07/2023	
Août	01/08/2023	08/08/2023	/	22/08/2023	29/08/2023
Septembre	05/09/2023	12/09/2023	19/09/2023	26/09/2023	
Octobre	03/10/2023	10/10/2023	17/10/2023	24/10/2023	31/10/2023
Novembre	07/11/2023	14/11/2023	21/11/2023	28/11/2023	
Décembre	05/12/2023	12/12/2023	19/12/2023	26/12/2023	

Récapitulatif du coût total :

Choix du Panier		Nombre de distribution	Prix total
13 € ou 18 € €	 €

Protection des données personnelles :

Les informations collectées dans ce contrat font l'objet d'un traitement informatisé par l'AMAP du Pays dignois afin de créer et mettre à jour la liste des adhérents à l'association, dresser les feuilles de distributions et envoyer les mails d'informations de l'association.

Les informations sont conservées durant la durée de l'adhésion des membres et sont destinées aux membres de l'association et aux producteurs.

Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : amapdupaysdignois@gmail.com.